

**Agence Rhône-Alpes pour le Livre  
Et la Documentation (ARALD)**

**Rapport d'activité 2012**

**Assemblée Générale**

**24 juin 2013**

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012**

- **UN CONTEXTE DE CRISE**
- **LA RESTRUCTURATION DE L'AGENCE DANS LE CADRE DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE**
- **LE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'AGENCE**
- **LE REDÉPLOIEMENT DE LA STRUCTURE**
- **LA MODIFICATION DES STATUTS ET LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012**
- **L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE**

la vie littéraire et les médiations du livre,  
l'édition et la librairie,  
les bibliothèques et le patrimoine écrit,  
le numérique,  
l'information, la communication, les publications,  
le développement culturel en milieu pénitentiaire.  
L'ARALD ici et là.

## UN CONTEXTE DE CRISE

L'ARALD a traversé une grave crise liée à des problèmes de gestion qui n'avaient pas été jusqu'alors clairement identifiés. La trésorière de l'association est intervenue à plusieurs reprises pour alerter la directrice et l'association de ses préoccupations concernant les comptes de l'agence.

Suite à l'absence du secrétaire général Christophe Doutau (en congé maladie le 10 février 2012), l'établissement des comptes annuels 2011, après un appel fait au commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission pour conseiller les opérations à réaliser en priorité, a permis de constater que l'ensemble de la comptabilité révélait une grande désorganisation et faisait état de graves défauts dans le respect des règles et méthodes comptables. La clôture des comptes 2011 a été finalement confiée à un cabinet d'expertise comptable.

Deux audits, diligentés par l'État et par la Région pour analyser la situation, ont confirmé les graves erreurs de gestion, masquant, entre autres, un déficit structurel important, ainsi que des soupçons de malversations.

En juillet 2012, le secrétaire général a été licencié pour faute grave, et l'association a porté plainte auprès du Procureur de la République pour mauvaise utilisation des fonds publics et détournement à des fins personnelles.

La Région, de son côté, a porté plainte pour faux et usage de faux en écriture et détournement de fonds publics. La Direction départementale des finances publiques a également porté plainte.

La capacité de l'agence à accomplir ses missions s'est clairement trouvée remise en cause.

Après l'alerte lancée par le commissaire aux comptes au Tribunal de Grande Instance d'Annecy, la Présidente du T.G.I. a nommé le 18 juin 2012 un mandataire ad hoc chargé d'accompagner la structure dans les efforts qu'elle devait accomplir pour se redresser.

Par ailleurs, suite à la démission du Président Bernard Lahire pour raisons personnelles le 16 avril, le Conseil d'administration du 3 mai a nommé Gilles Eboli président par intérim.

Lors du C.A. du 6 juillet, les administrateurs ont voté à l'unanimité :

- La mise en place aux côtés de la directrice d'une structure qui prépare une nouvelle gouvernance, avec un directeur-adjoint, Laurent Bonzon, chargé d'une mission de transition ; en collaboration avec une correspondante à Annecy, Brigitte Chartreux, et une correspondante à Lyon, Odile Cramard.
- La commande immédiate pour la fin août d'une note d'intention sur des perspectives de redressement et le retour d'un budget prévisionnel 2012 revu à l'équilibre.
- Le rassemblement des activités de l'ARALD dans un seul lieu, à Lyon, en 2013.

Après examen de la situation, et compte tenu du résultat fortement déficitaire de l'exercice 2011 et de la dégradation de la trésorerie, le mandataire ad hoc, Maître Robert Louis Meynet, a proposé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

L'ARALD s'est déclarée en cessation des paiements auprès du Tribunal de Grand Instance d'Annecy le 30 juillet 2012. Le 9 août, la présidente du TGI d'Annecy a prononcé le redressement judiciaire et ouvert une période d'observation de six mois.

## **LA RESTRUCTURATION DE L'AGENCE DANS LE CADRE DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

Dans le cadre de la fermeture anticipée du site d'Annecy, programmée pour le 30 novembre 2012, et du regroupement des activités de l'ARALD sur le site de Lyon, 7 salariés ont été licenciés, 5 à Annecy : Frédéric Amiot, Elisabeth de Almeida, Brigitte Chartreux, Elisabeth Mandallaz, Nadia Mirech ; 2 à Lyon : Fabienne Hyvert, Laetitia Mendez.

3 licenciements ont été effectifs le 24 décembre 2012, 1 le 26 décembre 2012, et les 3 salariés protégés ont été licenciés le 21 janvier 2013, après autorisation de l'Inspection du travail.

Tout au long de l'année 2012 et jusqu'au terme de leur contrat, les salariés, notamment à Annecy, se sont particulièrement investis dans la gestion des urgences dictées par la situation financière et l'absence du gestionnaire, ainsi que dans les préparatifs liés à la fermeture et au déménagement du siège social de l'ARALD. Tous ont œuvré dans un contexte social et humain extrêmement difficile, et il convient de rendre hommage à leur professionnalisme ainsi qu'à leur souci constant pour la survie de l'Agence et la pérennité de ses missions.

Suite à la mise en œuvre du plan social, 6 postes ont été maintenus sur le site de Lyon, dont l'un, « Economie du livre », a été proposé à Brigitte Chartreux et à Elisabeth Mandallaz dans le cadre du reclassement interne. Aucune d'entre elles n'ayant souhaité le pourvoir, le poste est resté vacant.

Les 6 postes salariés de l'ARALD maintenus au 1<sup>er</sup> décembre 2012 sont les suivants : directeur (Geneviève Dalbin), directeur adjoint (Laurent Bonzon), chargé de mission « Economie du livre » (poste vacant), chargé de mission « Vie littéraire et médiations » (Philippe Camand), chargée de mission « Bibliothèques et patrimoine écrit » (Odile Cramard), chargé d'opération « Patrimoine écrit » et référent numérique (Antoine Fauchié).

Par décision du président de l'ARALD, la directrice Geneviève Dalbin, après avoir épuisé ses droits à congés, a été dispensée d'activité jusqu'à son départ en retraite, prévu le 28 février 2013. La responsabilité de l'Agence a été confiée de fait au directeur adjoint.

À la demande du président de l'ARALD, Rhône-Alpes Cinéma a accepté d'accompagner l'association et d'apporter sa compétence en matière d'administration au cours du deuxième semestre 2012, en collaboration avec le nouvel expert comptable, Julien Jordan (Cabinet Fidelta). Cette collaboration en matière de gestion et d'administration, domaines particulièrement complexes et déterminants dans le cadre du redressement judiciaire, a permis d'avoir une vision claire sur la situation financière de l'ARALD.

## **LE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'AGENCE**

Du côté financier, l'ARALD a bénéficié d'une aide exceptionnelle de la Région Rhône-Alpes, 200K€, et de la DRAC Rhône-Alpes, 100 K€, qui lui a permis de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'année 2012.

Depuis le début de la crise, la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes ont constamment réaffirmé leur soutien à la structure et à son projet. Soutien moral et soutien financier, qui s'est manifesté de plusieurs manières : financement de deux audits et d'une assistance juridique, prise en charge exceptionnelle de certaines actions en faveur des professionnels, accélération des procédures de versement des subventions et délibération en faveur d'une aide exceptionnelle.

Cette contribution, dans un contexte budgétaire très tendu pour les finances publiques, constitue l'expression forte d'une volonté politique de voir l'ARALD surmonter ses graves difficultés et redevenir un outil performant au service des professionnels du livre et de la lecture et des politiques publiques menées par l'État et la Région dans ce secteur.

Pour cela, la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes se sont engagées sur le principe à maintenir leur financement 2013 à la hauteur des subventions perçues par l'association en 2012.

Par ailleurs, les financeurs ont décidé de poursuivre plus avant leur réflexion sur la possibilité et la pertinence d'une évolution de la structure juridique de l'ARALD.

## **LE REDÉPLOIEMENT DE LA STRUCTURE**

Suite à la note rédigée par Laurent Bonzon et Odile Cramard à la demande du C.A., réuni le 6 juillet 2012, le projet d'une Arald 2.0 à 9 salariés, (scénario médian des trois scénarios de redéploiement présentés fin août aux financeurs et à l'A.G. du 24 septembre 2012), validée par la Région Rhône-Alpes et la DRAC Rhône-Alpes, a été retenu lors de l'A.G. extraordinaire du 10 décembre 2012 comme perspective de redéploiement à l'horizon 2015.

Cette perspective d'évolution s'appuie sur la préservation du périmètre des missions de l'ARALD ainsi que sur un renouvellement du fonctionnement de la structure, qui devrait permettre d'intégrer de nouvelles missions et de développer de nouveaux projets, notamment autour du numérique. Cette évolution présente également une diminution sensible de la masse salariale de l'ARALD, ce qui, à moyens constants sur 2013 et 2014, pourrait permettre à l'association de faire face à ses dettes.

Sur ce point, le mandataire judiciaire, Maître Blanchard (Annecy), représente les créanciers dans la procédure du redressement judiciaire. Il est chargé d'établir le montant exact des créances, d'établir le montant de la dette judiciaire, puis de proposer aux créanciers une solution de remboursement qui sera partie intégrante du plan de redressement que l'ARALD devra présenter au Tribunal.

Il est à noter que le redéploiement de la structure ne pourra avoir lieu qu'une fois le plan de redressement conçu par l'ARALD validé par les financeurs et l'administrateur judiciaire, puis homologué par le Tribunal de Grande Instance d'Annecy.

## **LA MODIFICATION DES STATUTS ET LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

Sur proposition du Président, l'A.G. du 24 septembre 2013 a voté la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur le projet de la nouvelle Agence et sur le changement de siège social de l'association,

Lors de cette A.G. extraordinaire, qui s'est tenue le 10 décembre 2012, les adhérents ont donc décidé le transfert du siège social de l'ARALD d'Annecy (1, rue Jean-Jaurès - 74000) à Lyon, (25, rue Chazière - 69004), ainsi que la création de deux collèges d'adhérents, avec des montants de cotisations différents : l'un pour les personnes privées, professionnels et/ou utilisateurs (écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, documentalistes, animateurs culturels, enseignants, journalistes, imprimeurs, graphistes...), avec une cotisation de 40 € pour l'année

2013 ; l'autre pour les entreprises privées (maisons d'édition, librairies...), les établissements publics ou privés (bibliothèques, services d'archives, centres de documentation, musées...), les institutions publiques ou les associations, compétents en matière de livre et de lecture, avec une cotisation de 60 € pour l'année 2013.

Enfin, compte tenu du contexte de mauvaise gestion et des soupçons de malversations qui pèsent sur le secrétaire général licencié en juillet 2012, cette A.G. extraordinaire a affirmé la rupture de la confiance à l'égard de la mission de contrôle du commissaire aux comptes exercée par le cabinet de la KPMG.

L'assemblée des adhérents a notamment chargé le Bureau de l'ARALD de mener une négociation avec la KPMG sur les points suivants : effacement de la créance de la KPMG et indemnisation par rapport au préjudice subi et aux prestations indues des années antérieures ; transfert du dossier à un Commissaire aux comptes rattaché au cabinet KPMG de Lyon ; renégociation du tarif de la mission du Commissaire aux comptes pour la fin de son mandat.

Si un accord n'était pas trouvé, l'ARALD présenterait devant la Justice une demande de révocation pour faute du Commissaire aux comptes.

## **L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE**

Grâce au soutien de ses financeurs, et malgré une situation très difficile de sous-effectif à partir de l'automne 2012, l'ARALD s'est efforcée de préserver le fonctionnement des dispositifs d'aide en faveur des professionnels du livre et de la lecture, indispensable dans un contexte économique particulièrement maussade.

C'est dans cet esprit, et avec le soutien bienveillant de la Région, que se sont déroulées les 13 et 14 septembre les commissions d'aide à la publication pour les éditeurs, puis, avec le soutien renouvelé de la Région et de la DRAC, la commission d'aide à la librairie, le 27 septembre 2012.

Plus tôt dans l'année, la première session d'aide à l'édition (4 commissions en janvier), d'aide à la librairie (1 commission en mars), ainsi que la commission de bourses d'écriture et de traduction (mars), organisées par l'ARALD, s'étaient déroulées dans des conditions plus normales.

### **la vie littéraire et les médiations...**

- Le 23 janvier : présentation de l'étude sur le public des manifestations littéraires, en collaboration avec la Région Rhône-Alpes, la DRAC Rhône-Alpes et le Centre Norbert Élias (ENS - LSH), au Théâtre Les Ateliers (Lyon).
- Le 3 avril : remise des Prix Rhône-Alpes du Livre au Théâtre Les Ateliers (Lyon).
- Le 26 avril : remise du Prix littéraire des lycéens et apprentis rhônalpins à la Maison de la Danse (Lyon). Aboutissement d'une opération de la Région Rhône-Alpes pour laquelle l'ARALD est partenaire, chargée notamment des contacts avec les auteurs, de l'organisation et de l'accompagnement des tournées d'auteurs dans les classes, de la diffusion du prix, etc.
- Le 14 juin : journée « Auteurs et numérique ». Restitution des résultats de l'enquête sur les pratiques numériques des auteurs conçue et réalisée par l'ARALD, avec le Syndicat national

des auteurs et des compositeurs (SNAC). Présentation de blogs et de sites d'écrivains, et présentation de « Auteurs en Rhône-Alpes », site de l'ARALD. <http://auteurs.arald.org>

- Et à tout moment, conseil aux manifestations (deux nouvelles venues : « Les Oniriques » à Meyzieu ; « Le pays se livre en Bièvre-Valloire »), publication électronique et papier du calendrier des manifestations, participation à la commission d'attribution des bourses de bande dessinée de la Région Rhône-Alpes, réflexion avec la Région Rhône-Alpes et l'AFDAS pour la mise en œuvre du dispositif de formation continue des auteurs, mise à jour du site « Auteurs en Rhône-Alpes », mise à jour hebdomadaire des parutions des auteurs, diffusion d'informations sur la rentrée littéraire des auteurs de Rhône-Alpes, participation au comité de sélection des œuvres du prix des apprentis et lycéens de la Région Rhône-Alpes, participation à l'appel à projet « club culture » de la Région Rhône-Alpes pour les écrivains dans les lycées, participation aux comités Soprano d'expertise des dossiers, contacts avec les enseignants et documentalistes, conseils sur les auteurs, conseils sur la rémunération des auteurs, élaboration collective au sein de la FILL du guide *Comment accueillir un auteur ?*, sorti en mars 2012...

### **L'édition et la librairie...**

- Organisation des commissions d'aides aux éditeurs pour la publication d'ouvrages : deux sessions (janvier et septembre 2012) pour quatre commissions : littérature, sciences sociales et sciences humaines, patrimoine et arts plastiques, jeunesse et bande dessinée.
- Préparation et participation aux deux sessions (mars et septembre) de la commission Région / DRAC / ARALD de soutien à la librairie. Dans le cadre du dispositif conjoint d'aide de l'État et de la Région en faveur des librairies, qui comprend plusieurs volets (animation ; informatisation ; création, reprise, rénovation et agrandissement des librairies), une nouvelle répartition de l'analyse des demandes est mise en place dès la 1<sup>ère</sup> session 2012 : l'ARALD administre toujours les demandes d'aides à la création, reprise, agrandissement... des librairies, et réalise le tableau d'expertise financière de tous les porteurs de projets ; la Région Rhône-Alpes traite de son côté les aides à l'animation, l'ARALD les aides à l'informatisation.
- Le 9 février : dernière journée d'information sur « Les marchés d'achat de livres des bibliothèques publiques », à Valence.
- 1-5 mars : Foire du livre de Bruxelles. 13 maisons d'édition ont été regroupées sur un stand de la Région Rhône-Alpes de 104 m<sup>2</sup> composé de deux espaces en vis-à-vis, l'un de 65 m<sup>2</sup> et l'autre de 39 m<sup>2</sup>. Espace Rousseau 2012 organisé sur le stand Rhône-Alpes en collaboration avec la Délégation générale de Rhône-Alpes à Bruxelles, à l'occasion de la commémoration du Tricentenaire de la naissance de l'écrivain et philosophe.
- 15-19 mars : Salon du livre à Paris – Porte de Versailles. 23 éditeurs se partagent le stand de la Région Rhône-Alpes de 255 m<sup>2</sup> mis en place par l'ARALD. Conception et animation du

stand, publication d'un guide 2012 des maisons d'édition en Rhône-Alpes, espace numérique et espace Rousseau 2012.

- Et aussi,  
En collaboration avec la Région Rhône-Alpes, réflexion et préparation d'un nouveau dispositif d'aide globalisée aux éditeurs (incluant les aides à la publication d'ouvrages, à la publication des catalogues, à la participation à des salons thématiques), qui devrait être mis en place de façon expérimentale en 2013 ; programme de participation des éditeurs à différents salons spécialisés préparé par l'ARALD pour l'année 2012 (interrompu à la fin du premier semestre en raison des difficultés de l'Agence, mais bénéficiant du soutien exceptionnel de la Région pour ne pas pénaliser les éditeurs) ; services d'aide à la gestion et d'aide juridique mis en place pour 2012 et interrompu en cours d'année ; participation à l'étude « Librairies et numérique » menée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de sa démarche d'observation en matière de développement numérique, en collaboration avec Libraire en Rhône-Alpes et l'ARALD...

### **Les bibliothèques et le patrimoine écrit...**

- Le 7 février : lancement de la nouvelle version du portail Mémoire et actualité en Rhône-Alpes ([www.memoireetactualite.org](http://www.memoireetactualite.org)), destiné à signaler et à valoriser les ressources locales de plus de 60 bibliothèques et services d'archives. Créé avec le soutien de la DRAC Rhône-Alpes et de la Région Rhône-Alpes, il est géré par l'ARALD sous l'égide de la Commission « Patrimoine », qui rassemble les professionnels des bibliothèques et des services d'archives de la région.
- Le 9 février : dernière journée d'information sur « Les marchés d'achat de livres des bibliothèques publiques », à Valence.
- Le 1<sup>er</sup> juin : *Lectura.fr*, le portail des 8 bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes géré par l'ARALD, lance son offre de presse magazine en ligne via *lekiosk.fr*, avec le soutien de l'Etat et de la Région. L'accès se fait via l'espace abonnés de *Lectura* (réservé aux abonnés des bibliothèques des 8 villes-centres) et dans les bibliothèques, durant 22 mois. Un succès, avec un nombre de connexions qui dépasse de loin les prévisions les plus optimistes (près de 200 000 consultations depuis juin 2012). L'ARALD assure une campagne de communication de ce nouveau service au niveau régional.
- Le 22 mai et le 11 octobre : réunions du collectif de réflexion et de travail avec les Bibliothèques départementales de prêt (BDP) sur : les modalités d'intervention des BDP et leurs projets (point sur les plans lecture, les réorganisations internes en cours, les positionnements par rapport aux collectivités ...); les informations données par la DRAC Rhône-Alpes sur la Dotation générale de décentralisation (DGD) et le guide *Bibliothèques et handicaps* du Service Livre et lecture du Ministère de la Culture et de la Communication.
- Le 27 mars, le 3 juillet et le 20 novembre : réunions du comité de pilotage du Plan de conservation partagée des périodiques Rhône-Alpes. Ce plan de conservation partagée des périodiques contemporains permet aux bibliothèques de partager la conservation des titres de presse de façon concertée avec d'autres établissements. Il est géré par l'ARALD, qui a mis au point les outils nécessaires, avec l'appui d'un comité de pilotage et de la DRAC Rhône-Alpes. Intégration de 3 nouveaux corpus en juillet ; le plan compte 1 073 titres de presse, répartis en 10 corpus thématiques.



- Et aussi, information, conseil et animation du réseau des bibliothèques, mise à jour de la base de données bibliothèques, participation à la Commission régionale d'instruction des candidatures de l'appel à projets annuels Culture et Santé (mars)...

### **Le numérique...**

- 15-19 mars : espace numérique au Salon du livre à Paris – Porte de Versailles, stand de la Région Rhône-Alpes mis en place par l'ARALD. Présentation des initiatives numériques en Rhône-Alpes, accueil de mini-conférences, rencontres entre différents porteurs de projets autour du numérique dans le domaine du livre.
- Mai : veille numérique globale d'une cinquantaine d'informations par semaine, destinée à un public relativement restreint sur les réseaux ; veille hebdomadaire synthétique envoyée par mail à environ 300 personnes.
- Octobre : lancement des #aperonum à la Villa Gillet, qui réunissent en général entre 15 et 25 personnes autour des thématiques liées au livre numérique.
- Participation à l'étude « Librairies et numérique » menée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de sa démarche d'observation en matière de développement numérique, en collaboration avec Libraire en Rhône-Alpes ; suivi de l'enquête sur les pratiques numériques des auteurs conçue et réalisée par l'ARALD, avec le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC).
- Et à tout moment, Accompagnement et suivi de projets numériques, rencontre avec des éditeurs et des auteurs sur des questions liées aux développements numériques, travail pédagogique (qu'est-ce qu'un livre numérique ? Quel(s) écosystème(s) ?), points techniques, informations sur les prestataires, les études, les expérimentations, suivi des projets aidés par la Région Rhône-Alpes (Iboo Interactive, hocubookus, Moyen-Courrier, La Revue dessinée...), construction de partenariats : ENSSIB, Imaginove, Festival du premier roman de Chambéry... (régional) ; Le labo de l'édition, FILL, SRL, SNE (national)...

### **L'information, la communication, les publications...**

- Le site « Auteurs en Rhône-Alpes », conçu sous logiciel libre et sous la forme d'un blog d'animation de la vie littéraire, relié à une base de données et riche de nouvelles rubriques, a été entièrement restructuré et présenté en juin 2012.
- La mission du blog Rousseau 2012, animé depuis 2010 avec le concours de la Région Rhône-Alpes pour préparer les 300 ans de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, s'est achevée fin 2012.
- Interruption du travail de transformation du site de l'ARALD mené par l'équipe pour aboutir à un véritable portail du livre en Rhône-Alpes.

## Le développement culturel en milieu pénitentiaire

- Chaque année, les orientations de la mission de développement culturel en milieu pénitentiaire confiées à l'ARALD sont déterminées dans l'annexe à la convention passée entre la DRAC et la DISP et signée lors de la rencontre annuelle entre l'ARALD et les directeurs régionaux des deux administrations. Cette réunion, prévue le 24 avril, a été annulée. En accord avec les financeurs de l'ARALD, la mission ne sera pas reconduite en 2013. L'ARALD apportait un soutien personnalisé aux référents culture des SPIP qui en font la demande (information sur les procédures mises en place au niveau régional, accompagnement pour le suivi des projets menés en partenariat avec les structures culturelles, aide à la constitution des dossiers...). Elle accompagnait également les porteurs de projets des structures culturelles qui le souhaitent pour faciliter leurs contacts avec le milieu pénitentiaire.

### L'ARALD ici et là...

Les salariés de l'ARALD, chargés de mission et d'opération, sont régulièrement sollicités par des partenaires ou des structures extérieures comme des lieux d'enseignement ou de formation. Ils sont intervenants ou experts, médiateurs ou formateurs, témoins ou conférenciers... En tout cas, ils contribuent à l'ouverture de l'Agence et à son rayonnement.

- Le 8 février : présentation du Plan de conservation partagée des périodiques, ENSSIB (Villeurbanne).
- Mars : intervention sur l'accueil d'auteurs à l'ENSSIB (Villeurbanne).
- Le 6 mars : présentation du Plan de conservation partagée des périodiques à l'ESSSE (Ecole Santé Social Sud-Est) de Lyon.
- Le 28 mars 2012 : « Intégrer les collections numériques dans l'offre documentaire », ENSSIB (Villeurbanne).
- Avril : intervention à la journée sur les résidences d'artistes à la médiathèque de Vienne Le Trente. Dans le cadre de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).
- Le 13 avril : « Conservation et numérisation partagées : l'exemple de l'Arald, BNF (Paris).
- Le 13 mai : présentation de la campagne de sauvegarde de la presse et du Plan de conservation partagée des périodiques, dans le cadre de la Conférence internationale 2012 sur la Presse de la Section journaux de l'IFLA, BNF (Paris).
- Juin : participation au comité d'experts des bourses d'écriture de la Région Languedoc-Roussillon (Montpellier).
- Le 18 octobre : intervention à la journée d'étude sur les manifestations littéraires organisée par le CRL de Basse-Normandie (Caen).
- Le 23 octobre : animation de la rencontre littéraire des auteurs du 3<sup>e</sup> arrondissement à la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.
- Le 25 octobre : présentation de l'Arald et de ses activités, Médiat (Lyon).
- Le 5 novembre : « Le livre numérique : définition, état des lieux, accès ». Intervention durant le séminaire "Industries de la culture et de la communication" organisé par l'université Lumière Lyon 2 à l'ENSATT (Lyon).
- Le 22 novembre : « Les bibliothèques en milieu pénitentiaire », Médiat (Lyon).
- Le 23 novembre : participation à l'élaboration de la journée de formation « Réussir un événement littéraire ». Intervention à la première journée de cette formation (Paris). Dans le cadre de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC).

- Le 29 novembre : « Dispositifs de lecture numérique : supports, interfaces, enjeux ». Médiat Rhône-Alpes (Lyon).
- Le 7 décembre : « Dispositifs de lecture numérique : supports, interfaces, enjeux », dans le cadre des « Rencontres de la bande dessinée de Valence Agglo » (Valence).
- Le 19 décembre : « Les portails documentaires régionaux : services, usages, publics, accès, accessibilité, évaluation », BnF/Fill (Paris).